



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 29 novembre 2018

**Séance extraordinaire** du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 28 novembre 2018, à vingt heures trente-trois, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures trente-trois et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat de conception d'un circuit – Mise en valeur du littoral
4. Résolution – Québec, région gourmande
5. Correspondance
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de la réunion

### 2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2018-11-129

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour.

### 3• Octroi du contrat de conception d'un circuit – Mise en valeur du littoral

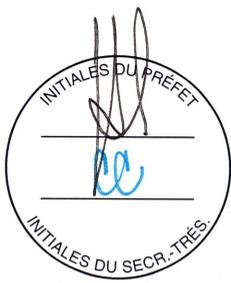
#### Résolution 2018-11-130

**Attendu que** la MRC est signataire de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2016-2019 (l'Entente) ;

**Attendu que** la Communauté Métropolitaine de Québec a identifié les accès publics à l'eau sur son territoire, dont 13 sont situés à l'Île d'Orléans ;

**Attendu que** la MRC souhaite remettre de l'avant le caractère insulaire identitaire de son territoire par un projet structurant d'accessibilité et de mise en valeur du littoral ;

**Attendu que**, dans le cadre de la première phase dudit projet, trois rapports ont été élaborés et financés conjointement par l'Entente et la MRC, soit *l'Identification des segments accessibles et porteurs* ainsi que des *Fiches du potentiel interprétatif* (volets faune et flore par Nature Québec) et



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

*l'identification-évaluation des segments du circuit piétonnier et médias possibles (volets ethnologique, historique et patrimonial par Cultura) en 2017 ;*

**Attendu que** la MRC souhaitait réaliser la deuxième phase du projet de *Mise en valeur du littoral de l'Île d'Orléans – Conception du circuit pédestre interprétatif*, procéder à un appel d'offres public et désigner la directrice générale à titre de responsable de l'appel d'offres ;

**Attendu que** la MRC a lancé sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec le 30 octobre 2018, un appel d'offres pour services professionnels pour la deuxième phase du projet de *Mise en valeur du littoral de l'Île d'Orléans – Conception du circuit pédestre interprétatif* ;

**Attendu que** la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, huit (8) propositions conformes de services professionnels ;

**Attendu que** les propositions soumises ont été évaluées par un comité composé d'une professionnelle du MCC, de la coordonnatrice de l'Entente et de deux professionnelles de la MRC ;

**Attendu que** les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

**Attendu que** trois (3) firmes, soit Maelström créatif, Groupe Rousseau Lefebvre et Stantec, n'ont pas obtenu le minimum requis de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) pour l'ouverture de l'enveloppe B contenant le prix et que lesdites enveloppes leur seront retournées sans avoir été ouvertes ;

**Attendu que** cinq (5) firmes, soit Groupe GID Design, Hybride paysage et le Collectif Escargo, Cultura, BC2, ainsi que Lemay, ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

**Attendu qu'à** la suite de l'ouverture des enveloppes B, un rang ainsi qu'un pointage ont été attribués à chacune des firmes ;

**Attendu que** les cinq (5) firmes ont obtenu le pointage total suivant :

Soumissionnaire	GID	BC2	Lemay	Hybride	Cultura
Évaluation qualitative (A)	63	77	70	89	76
Évaluation quantitative (B)	35	40	20	30	25
Pointage total	98/140	117/140	90/140	119/140	101/140

**Attendu que** la firme ayant obtenu le pointage le plus élevé est la firme Hybride et le Collectif Escargo ;

**Attendu que** ledit projet est financé à 96% à même l'Entente de développement culturel de la MRC et l'Entente sur la mise



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2016-2019 ;

**En conséquence**, il est **proposé** par Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** :

- **De retourner** les enveloppes B cachetées contenant le prix déposées par Maelström créatif, Groupe Rousseau Lefebvre et Stantec puisqu'elles n'ont pas obtenu le pointage minimal demandé dans les documents d'appel d'offres à la suite de l'évaluation qualitative ;
- **D'octroyer** le contrat pour services professionnels pour la deuxième phase du projet de *Mise en valeur du littoral de l'Île d'Orléans – Conception du circuit pédestre interprétatif* à la firme Hybride et au collectif Escargo pour une somme de 73 472 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 23 novembre 2018 ;
- **Que copie** de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offre.

### 4• Résolution – Québec, région gourmande

#### Résolution 2018-11-131

**Attendu que** les MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

**Attendu que** Québec, région gourmande est la nouvelle appellation du réseau agrotouristique régional, anciennement appelé *Parcours gourmand* ;

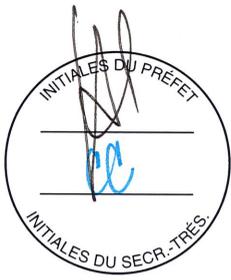
**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans est le répondant officiel de Québec, région gourmande pour et au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

**Attendu** la volonté de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action de Québec, région gourmande ;

**Attendu** que l'embauche d'un chargé de projet s'avère nécessaire afin de déployer le plan d'action de Québec, région gourmande ;

**Attendu** la volonté de déposer une demande d'aide financière de 64 000 \$ par année sur une durée de 3 ans pour le projet Québec, région gourmande dans le cadre du programme *Territoires : Priorités bioalimentaires volet 2* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;

**Attendu** la contribution financière de 4 000 \$ des MRC de la Capitale-Nationale, dont 1 000 \$ en provenance de la MRC de l'Île d'Orléans ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** :

- **De demander**, au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans et de la ville de Québec, une aide financière de 64 000 \$ par année sur une durée de 3 ans pour le projet *Québec, région gourmande* dans le cadre du programme *Territoires : Priorités bioalimentaires volet 2* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de Québec ;
- **D'autoriser** la directrice générale, Chantale Cormier, à signer tous les documents afférents.

### 5• Correspondance

Il n'y en a pas.

### 6• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

### 7• Période de questions

Aucune question n'est posée.

### 8• Levée de la réunion

#### Résolution 2018-11-132

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h48.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 5 décembre 2018 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille.**

Chantale Cormier  
Directrice générale

Harold Noël  
Préfet